

Marc Bergère, (dir.), *L'épuration économique en France à la Libération*, Presses universitaires de Rennes, 2008, 343 p.

*A paraître dans Histoire, économie et société (2009)*

Autant l'épuration, en général, a été l'objet de controverses et a déjà donné lieu à quelques publications<sup>1</sup>, autant l'épuration économique n'avait été abordée que très marginalement. C'est donc ici le premier ouvrage en français qui tente une approche équilibrée et multiforme (légale ou officieuse, judiciaire, professionnelle ou économique) sur cette question encore relativement taboue dans les milieux économiques. Cet ouvrage, composé de 18 contributions issues d'un colloque du GDR « Les entreprises sous l'occupation »<sup>2</sup>, propose trois parcours successifs.

Tout d'abord est proposée une réflexion sur la définition même de l'épuration économique et sur ses enjeux, introduite par un bel article de Philippe Verheyde qui replace la question du profit de guerre sur la longue durée. Marc Bergère propose aussi, en se basant sur l'exploitation de nouvelles sources, un premier bilan sur la confiscation des profits illicites (par les comités départementaux créés à cet effet, qui ont traité plus de 123 000 citations, concernant autant des particuliers que des entreprises), même si certains profits (marché noir) sont difficiles à évaluer.

Ensuite, un tour d'horizon régional met en évidence la diversité des acteurs et des procédures. Le cas du Languedoc-Roussillon, du Bordelais, de l'Alsace, de la Vienne et des régions de Limoges et d'Orléans sont successivement abordés. Ils montrent que, contrairement aux idées reçues, l'épuration n'a pas manqué d'ampleur, au moins dans les premiers temps (la temporisation chronologique est à cet égard essentielle). Cette première partie s'achève par une intéressante mise en perspective avec des exemples étrangers : les cas de la Belgique et l'Allemagne de l'Est (zone d'occupation soviétique). Ceci permet de balayer l'idée d'une « épuration à la française » spécifique, l'idée d'une uniformité étant par ailleurs battue en brèche par la diversité des exemples fournis tout au long de l'ouvrage, qui montrent à l'évidence que la complexité et la variété des cas empêche une vision uniformisante.

Enfin la troisième partie de l'ouvrage propose une approche sectorielle et par entreprises de cette diversité des acteurs et des procédures. C'est ainsi que sont abordés les cas du secteur automobile, du BTP, des arsenaux, tout comme les exemples de la bourse de Paris ou des ganeries, tous secteurs dans lesquels la gestion différenciée de l'épuration a de fortes conséquences sur la nouvelle organisation du secteur. L'analyse de l'épuration des instances économiques (à l'exemple des chambres de commerce de Seine inférieure) achève ce dernier parcours en abordant la question des conséquences de l'épuration sur l'organisation patronale. On y voit le mécanisme délicat qui permet, sans nier la collaboration, une protection des conceptions économiques (surtout dans un pays où la notion même de profit est restée taboue) voulues par les pairs, juges et parties, et qui aboutit à un « retour en notabilité » assez rapide.

Marc Olivier Baruch, en conclusion générale, relève les éléments marquants de ce « kaléidoscope » pas si gris qu'il n'y paraît au départ. En effet, plus qu'une grisaille uniforme, il ressort de l'ensemble des contributions des situations « colorées » et instables, rapidement effacées par un retour à la normale. Les acteurs de l'époque sont bien conscients des ambiguïtés de la situation où il faut à la fois une épuration rapide, juste et approfondie, l'État se trouvant pris en tenaille entre l'objectif politique de la rapidité et de logique juridique de la solidité.

Le « système d'épuration » est caractérisé par le rôle central qu'y joue l'État. Il comprend aussi un aspect majeur de construction de la figure du « déviant » qui permet, par opposition, le tri et son acceptation. Le processus d'épuration économique aboutit ainsi à la mise à l'écart de quelques grands dirigeants (« déchus mais pas bannis ») pour mieux permettre la réintégration rapide des autres. Il peut être officiel ou officieux, voire tacite (démission ou retraite « volontaire », par exemple). Ce système s'est-il avéré cohérent avec les objectifs qu'il poursuivait ? En réalité, ce sont ces objectifs eux-mêmes – exemplarité, rapidité,

---

<sup>1</sup> On peut citer entre autres, M.O. BARUCH (dir.), *Une poignée de misérables : l'épuration de la société française après la Seconde Guerre mondiale*, Fayard, 2003 ou Herbert LOTTMAN, *L'épuration 1943-1953*, Fayard, 1986.

<sup>2</sup> GDR 2539 (CNRS), dir. Hervé Joly. Cf. le site internet où l'on trouvera entre autres des bibliographies, des comptes rendus, etc. (<http://gdr2539.ish-lyon.cnrs.fr>).

approfondissement, qui se sont montrés incompatibles entre eux et qui ont conduits à des résultats divergents d'un secteur, d'une entreprise ou d'une région à une autre.

Françoise Berger (IEP de Grenoble – CNRS-PACTE)